

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Délibération N°13

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	26
PRESENTS :	21
VOTANTS :	25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an **deux mil vingt-six**

Le **sept juillet à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 1er juillet 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : M. SAINT-ANDRÉ, pouvoir du titulaire Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES. Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. Mme MERLE. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. M. MERCIER. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. THUILLIER, pouvoir du titulaire M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de LAPALISSE : M. BODIN, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme ROMEUF, pouvoir à Mme BONNEFOY
- Commune de LAPALISSE : M. FUMOUX, pouvoir à Mme EGAL BUJAN
- Commune de SAINT-PRIX : M. DÉMONET, pouvoir à M. HANGARD

M. Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement 2016/679 du Parlement Européen et du
Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes
physiques à l'égard du traitement des données à caractère
personnel et à la libre circulation de ces données,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à
l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées,

Vu les statuts modifiés d'Allier Bourbonnais Territoires,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes PAYS
DE LAPALISSE à l'Allier Bourbonnais Territoires,

Vu la convention de partenariat entre Allier Bourbonnais
Territoires et Cosoluce signée le 20 février 2020, et son avenant
n°1 signé le 18 novembre 2025,

OBJET :

**CONVENTION
ASSISTANCE
INFORMATIQUE SUPPORT
TECHNIQUE AVEC ALLIER
BOURBONNAIS
TERRITOIRES.**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes adhère aux missions de base d'Allier Bourbonnais Territoires et bénéficie à ce titre :

- d'un accès et assistance de 1er niveau sur les logiciels COSOLUCE,
- de formations sur les logiciels COSOLUCE,
- de la remise et installation de certificats conformes au référentiel général de sécurité et au règlement eIDAS pour toute commande effectuée auprès de CertEurope.

La précédente convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2025, Madame la Présidente sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer la nouvelle convention portant sur la période 2026 – 2030 et renouvelable une fois tacitement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention assistance informatique : support technique à intervenir avec Allier Bourbonnais Territoires, telle qu'elle figure en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention assistance informatique : support technique et ses annexes.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 16 JUL 2026
Publié le : 16 JUL 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

La Présidente,
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE LAPALISSE »